



ATTESTATION ADULTE ACCOMPAGNATEUR

CNJ / CNF / DTN • février 2020

Afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes dans les clubs, la Fédération française de cyclotourisme a créé le statut « d'adulte accompagnateur » qui remplace celui « d'adulte expérimenté ». Ce dispositif est un moyen pour inciter la personne à s'engager dans le processus de formation fédérale (animateur – initiateur – moniteur).

- **Conditions :**
 - » Être licencié au club ;
 - » Pratiquer régulièrement l'activité route / VTT ;
 - » Être motivé par l'encadrement des activités jeunes.
- **Compétences :**
 - » Être attentif au comportement des jeunes ;
 - » Être capable de vérifier le vélo avant de partir en randonnée ;
 - » Être capable de transmettre les consignes de sécurité en randonnée.
- **Comportement attendu :**
 - » Accompagner le groupe avec vigilance ;
 - » Avoir un comportement irréprochable (respect des règles, des jeunes et des consignes) ;
 - » Veiller au partage de l'espace (route et chemins) ;
 - » Utiliser un vélo conforme aux prescriptions du Code de la route ;
 - » Porter un casque réglementaire.
- **Déroulement des activités :**
 - » L'adulte accompagnateur applique les consignes dictées par l'éducateur ou le président de club (horaires, déroulement de la sortie, exercices, sécurité, etc.).

L'attestation est délivrée pour l'année par le président du club après avis du responsable des éducateurs le cas échéant.

Nom _____ Prénom _____
Président du club _____ N° fédéral _____

Atteste que

Nom _____ Prénom _____
Licencié au club _____ N° licence _____

Remplit les conditions pour être « **adulte accompagnateur** » et participer, sous la responsabilité d'un éducateur qualifié (initiateur, moniteur, instructeur) ou du président du club le cas échéant, à l'encadrement des jeunes.

Certifié exact le _____ à _____

Le président

L'éducateur de la structure jeunes

L'intéressé